

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2023-83 – Règlementation de la circulation rue Saint Michel – Raccordement ENEDIS**

Le Maire de MAÎCHE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'entreprise SPIE Citynetwork VOUJEAUCOURT ;

CONSIDERANT la nécessité de règlementer la circulation rue St Michel durant des travaux de raccordement de clients ENEDIS en haute et basse tension ;

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du lundi 4 septembre 2023 à 09 heures 00 et pour une durée de 15 jours, la circulation rue St Michel, entre le carrefour formé avec la rue Tristant Bernard et jusqu'aux locaux de l'association portugaise, se fera sur demi-chaussée par alternat par feux tricolores, pour permettre la réalisation en toute sécurité de travaux sur le réseau ENEDIS et le stationnement sur la voie publique des véhicules de l'entreprise SPIE Citynetwork.

**Des feux tricolores régulant la sortie des véhicules au niveau du cercle scolaire « La Franche Montagne », les travaux à proximité de l'école devront être réalisés prioritairement le mercredi. Les autres jours de la semaine, les feux de chantier devront être coupés pendant les heures d'entrée et sortie de l'école (de 08 heures à 08 heures 30, 11 heures à 11 heures 30, 13 heures 15 à 13 heures 30 et 16 heures 15 à 16 heures 45).**

**Article 2 :** L'entreprise SPIE Citynetwork mettra en place la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.

A l'issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

**Article 3 :** La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

.../...

Publié sur le site internet le 1<sup>er</sup> septembre 2023

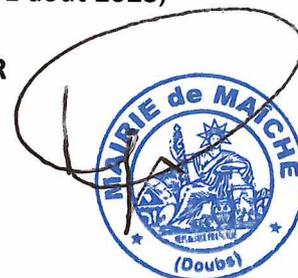
**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maîche,
- Madame LEFEBVRE Caroline représentant l'entreprise SPIE Citynetwork,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville de Maîche.

Maîche, le 31 août 2023,

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 1<sup>er</sup> septembre 2023